



ARRÊTÉ du 26 MARS 2012
portant désignation des membres nommés du groupe régional d'expertise « nitrates »
pour la région Champagne-Ardenne

LE PRÉFET DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE,
PRÉFET DE LA MARNE

Vu le code de l'environnement, notamment son article R. 211-81,

Vu l'arrêté interministériel du 20 décembre 2011 portant composition, organisation et fonctionnement du groupe régional d'expertise « nitrates » pour le programme d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole,

Sur proposition :

- des agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie ;
- d'Arvalis – institut du végétal ;
- du centre technique des oléagineux et du chanvre (CETIOM) ;
- de la chambre régionale d'agriculture de Champagne-Ardenne ;
- de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) de Châlons en Champagne ;
- de la fédération régionale des coopératives agricoles de Champagne-Ardenne ;
- de l'institut national de la recherche agronomique (INRA) ;
- de l'institut technique de la betterave (ITB) ;

Considérant les compétences techniques et scientifiques des personnes ainsi proposées,

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés membres du groupe régional d'expertise « nitrates » de la région Champagne-Ardenne :

1°) pour les services déconcentrés de l'État en région :

Titulaires :

Chris VAN VAERENBERGH (direction départementale des territoires de la Marne)

Emmanuel WILHELM (direction départementale des territoires des Ardennes)

Suppléants :

Daniel SERGENT (direction départementale des territoires de l'Aube)

Antoine BOURCELOT (direction départementale des territoires de la Haute-Marne)

2°) pour les chambres d'agriculture de la région :

Titulaires :

Cécile DECHAUX (chambre d'agriculture de la Haute-Marne)

Gaël PONSARDIN (chambre d'agriculture de la Marne)

Suppléants :

Gérard POILLON (chambre d'agriculture de l'Aube)

Martin BRICHOT (chambre d'agriculture des Ardennes)

3°) pour les instituts techniques agricoles :

Titulaires :

Pascal AMETTE (institut technique de la betterave)

Alexis DECARRIER (Arvalis - institut du végétal)

Suppléants :

Laurent RUCK (centre technique interprofessionnel des oléagineux et du chanvre)

Philippe HAUPRICH (Arvalis - institut du végétal)

4°) pour les coopératives agricoles de la région :

Titulaires :

Philippe GERARD (Champagne Céréales)

Philippe CLOUET (Cristal-Union)

Suppléants :

Xavier AUBIN (Nouricia)

Pierre BOYER (Cohesis)

5°) pour les établissements de recherche et d'enseignement :

Titulaires :

Jean-Marie MACHET (institut national de la recherche agronomique)

Pascal DUBOURG (établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Châlons en Champagne)

Suppléants :

Pascal THIEBEAU (institut national de la recherche agronomique)

Landry VILLIERE (établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Châlons en Champagne)

6°) pour l'agence de l'eau :

Titulaire :

Thierry CHAPPAT (agence de l'eau Seine-Normandie)

Suppléant :

Marina PITREL (agence de l'eau Rhin-Meuse)

Article 2 :

Le groupe régional d'expertise « nitrates » est présidé par le préfet de région ou son représentant. Le groupe régional d'expertise « nitrates » peut faire appel, le cas échéant, à un expert qualifié. Ce dernier participe aux seuls débats sur la question pour laquelle il a été convié.

Article 3 :

Le membre du groupe qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

Article 4 : Exécution

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

À Chalons-en-Champagne, le

26 MARS 2012

Le PREFET de la REGION
CHAMPAGNE ARDENNE

Michel GULLOT

